

---

Adresse des administrateurs du district de Saint-Pons, qui réclament vengeance, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Saint-Pons, qui réclament vengeance, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 190-191;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13750\\_t1\\_0190\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13750_t1_0190_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

travaux pour forcer la terre à prodiguer ses trésors à nos enfans, nos frères, nos amis qui combattent pour la chose publique; ce sera ainsi que nous rendrons impérissable cette liberté pour laquelle nous répétons souvent ce serment terrible: *Vivre libre ou mourir*.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Escuroles, 10 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La société populaire épurée du canton d'Escuroles vous témoigne sa satisfaction et sa reconnaissance de l'énergie que vous avez montrée pour sauver la république. Tous ses membres ont été saisis d'horreur en apprenant les dangers que vous et la liberté avez courus. De pareils attentats paraissent inconcevables aux paisibles habitants des campagnes tels que ceux qui composent cette société. Leur indignation s'est manifestée en brulant près l'arbre de la liberté les feuilles qu'enfantait la plume perfide d'Hébert. Ils ont mille fois répété les cris de : « Périrent tous les traîtres et les conspirateurs » et de : « Vivent les francs républicains et les vrais sans culottes » !

Cette société a reçu avec enthousiasme votre décret qui a mis les vertus, la probité et la justice à l'ordre du jour. La terreur épouvantait tous ses membres et ils chérissent la justice. Restez à votre poste, intrépides montagnards; faites fleurir les vertus, encouragez la probité et faites régner la justice; tandis que dans nos plaines, détestant le fanatisme et les superstitions qui en sont les suites; nous redoublerons nos travaux pour forcer la terre à prodiguer ses trésors à nos enfans, nos frères, à nos amis qui combattent près les frontières ou dans l'intérieur pour la chose publique.

C'est ainsi qu'en réunissant nos efforts nous rendrons impérissable cette liberté pour laquelle nous répétons souvent le serment terrible: *Vive libre ou mourir* ».

MAGUIN, MERREUL, [et une signature illisible].

## 20

Les juges du tribunal du district de Saint-Girons, département de l'Arriège, félicitent la Convention nationale sur la découverte de l'infame conspiration, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saint-Lizier, 1<sup>re</sup> flor. II] (4).

Courage, Citoyens représentans, la victoire est à vous. Les traîtres et les conspirateurs qui avaient tramé votre perte et celle de la république viennent d'expié leurs crimes sous le glaive de la loi; leurs complices seront bientôt dans le néant.

(1) P.V., XXXVIII, 238.

(2) C 306, pl. 1159, p. 13.

(3) P.V., XXXVIII, 238. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1145, p. 32.

Continuez le grand œuvre que vous avez commencé; à vous seuls est réservé d'opérer le bonheur du peuple, il est debout pour vous aider; il veut la république et il l'aura; n'épargnez point les têtes criminelles; Les peuples les plus nombreux ne sont pas les plus forts. Ceux là seuls sont invincibles qui sont unis par les mêmes sentiments républicains ».

AREXY (présid.), BONINET (juge), DELAGES (juge), MONROUX (juge), [et 1 signature illisible].

## 21

Le tribunal de commerce du district de Narbonne (1) invite la Convention à rester à son poste, et lui exprime sa joie de la découverte des conspirateurs et de leur punition.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Narbonne, 12 flor. II] (3).

« Législateurs,

Les membres composant le tribunal de commerce du district de Narbonne, nouvellement réorganisé par le représentant du peuple Chaudron-Rousseau, votre collègue, s'empressent de vous exprimer leur joie, de la découverte que vous avez faite des lâches conspirateurs contre la république et leur reconnaissance de la punition qui s'en est ensuivie.

Restez à votre poste, infatigables législateurs, la République ne peut être sauvée que par vous, votre vigilance, braves montagnards maintiendra notre liberté, et votre intrépidité augmentera notre gloire. L'énergie que vous déployez ouvrira les yeux des autres peuples de la terre et dans peu, tous les tyrans qui le gouvernement seront anéantis. Vive la Montagne, périrent tous les traîtres et les conspirateurs ».

GERMAIN, AVRIAL, PAILHIEZ, DEBAS, BARTEZ.

## 22

Les administrateurs du district de Saint-Pons, département de l'Hérault, écrivent à la Convention nationale pour lui demander que la vengeance nationale atteigne jusqu'au dernier complice des factions. Une sage sévérité, disent-ils, peut seule faire triompher la liberté. Guerre aux tyrans, mort aux traîtres et aux conspirateurs; que les vertus républicaines s'élèvent sur les ruines des vices de la monarchie; que la félicité publique repose sur elle, et elle sera éternelle comme la gloire de la Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Aude.

(2) P.V., XXXVIII, 239. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1145, p. 33.

(4) P.V., XXXVIII, 239. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[*Saint-Pons, 6 flor. II*] (1).

« Représentans,

Nous venons vous dire avec S' Just que tout ce qui fut criminel périsse. Oui, que la vengeance nationale atteigne jusqu'au dernier complice des factions qui, sous diverses formes, tendaient toutes à nous redonner des fers. Point de paix ni trêve aux traîtres, aux conspirateurs, aux partisans de la tyrannie, qu'ils n'aient disparu du sol de la liberté, trop longtemps, désolé par leurs crimes. Le salut de la république nous défend une indulgence qui le compromettrait. Une sage sévérité peut seule faire triompher la liberté, que ses ennemis vous ont trop appris à n'espérer qu'à ce prix, tandis que nos phalanges républicaines terrasseront les hordes des satellites des tyrans, votre fermeté vous fera déjouer les trames ourdies par leurs vils suppôts. Alors, plus d'obstacles à notre bonheur, la révolution s'avancera rapidement vers son terme.

Les vertus républicaines s'élevant sur les ruines des vices infirmes de la monarchie assureront sa marche, la morale épurée au feu sacré du patriotisme hâtera leur développement et la félicité publique reposant sur elles, sera éternelle comme votre gloire ».

BONINON, GONDARD, MARTIN, ROUCH, BERNARD, LIGNÈRES, CORMOULX, GLUZES, ALBAS [et une signature illisible].

## 23

La société populaire, le comité révolutionnaire et la municipalité de la commune de Richerenches (2), félicitent la Convention nationale sur la découverte du complot, et demandent la punition des coupables. Ils invitent la Convention à rester à son poste, pour consolider notre liberté et la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Richerenches, s.d.*] (4).

« Représentants,

C'est en vain que des traîtres osent concevoir l'insensé projet de nous redonner des fers. Guidés par des hommes entourés de la confiance et de la force d'un peuple libre, tous leurs complots viendront se perdre sous la hache nationale. Représentants, connaissez le courage des républicains ! ils osent tout concevoir, tout entreprendre, rien ne les étonne. N'abandonnez le poste que vous occupez que lorsque le dernier tyran aura péri. Ennemis de l'humanité, vous voulez anéantir la Convention nationale. Eh, ne savez-vous pas que des millions de républicains la défendent, et ne savez-vous pas qu'il faut marcher sur nos cadavres sanglants avant d'arriver à cet asile sacré. Sénat du peuple français, tu jouis de toute notre

(1) C 305, pl. 1145, p. 34.

(2) Vaucluse.

(3) P.V., XXXVIII, 239. B<sup>n</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 306, pl. 1159, p. 14.

confiance, mais que la terre soit à l'ordre du jour. Que tous les conspirateurs et les factieux périssent et nous volerons à une victoire assurée. La Convention nationale sera toujours notre mot de ralliement, liberté, égalité, notre cri dans les combats, la république et la montagne notre devise.

LE MANNO, CHARRANSOL, GANNEL, J. JURIN, CHARRANSOL, PERBERT [et 9 signatures illisibles].

## 24

Les citoyens composant, la société populaire de Chatillon-sur-Seine (1), écrivent à la Convention que leurs montagnes retentissent des applaudissemens qu'ils donnent à ses immenses et glorieux travaux, et particulièrement à la découverte et à la punition des traîtres qui ne demandoient que l'anéantissement de notre liberté.

Ils se plaignent à la Convention d'être persécutés et calomniés pour avoir fait incarcérer un prêtre contre lequel ils ont, ainsi que 43 000 ames qui composent ce district, les plus grands motifs de plaintes.

Ils demandent qu'il plaise à la Convention de leur envoyer un représentant pour ramener la tranquillité dans ce canton; sa présence, en même-temps qu'elle sera la consolation de la vertu persécutée, sera l'effroi des méchants.

Renvoi au comité de salut public (2).

## 25

La société populaire de Salins (3) écrit à la Convention nationale que, grâces aux soins et aux efforts du représentant du peuple Lejeune, le voile du fanatisme et du fédéralisme est déchiré dans le département du Jura, et que ce pays, sous les auspices de Lejeune, méritant bien une seconde fois de la patrie, sera une pépinière de héros qui mourront pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

## 26

La société populaire de Moustiers, département des Basses-Alpes, en rendant témoignage à l'énergie révolutionnaire du représentant du peuple d'Herbès-Latour, demande à la Convention nationale qu'il soit conservé dans ce département des Basses-Alpes, pour y consolider le triomphe des patriotes.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

(1) Côte-d'Or.

(2) P.V., XXXVIII, 239. Mon., XX, 621.

(3) Jura.

(4) P.V., XXXVIII, 240. B<sup>n</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 622.

(5) P.V., XXXVIII, 240. B<sup>n</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 622.